



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

PROCHE ORIENT : STOP AUX VIOLENCES FAITES AUX CIVILS ET APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL POUR ENVISAGER UN TERRITOIRE EN PAIX

DL_2023_11_32

Monsieur NOZAY expose :

Depuis 2017, La Chapelle-sur-Erdre est une ville amie du camp de Jenine, en Cisjordanie. Les liens étroits noués dans ce cadre avec les Palestiniens nous permettent d'être régulièrement informés du drame vécu au quotidien par les habitants, les morts, les incursions de l'armée, la tension permanente et la montée du sentiment de vengeance qui en découle. Durant la nuit du 25 au 26 novembre, un nouveau raid a provoqué la mort de cinq personnes à Jenine. Les coopérations engagées avec La Chapelle-sur-Erdre, en vue d'améliorer le quotidien de nos amis sont stoppées nettes dans un contexte où la survie est une priorité pour eux.

Depuis l'assaut terroriste du 7 octobre 2023 organisé par le Hamas, et la riposte meurtrière d'une ampleur disproportionnée de l'État Israélien, le Proche Orient est plongé dans l'abîme. De très nombreux otages sont encore dans les mains du Hamas, tandis que la bande de Gaza est pilonnée, que la Cisjordanie subit au quotidien les assauts de l'armée israéliennes.

Le massacre auquel nous assistons aujourd'hui traduit la combinaison de deux fléaux complémentaires et mortifères : l'intégrisme islamiste du Hamas – qui ne reconnaît pas à Israël le droit d'exister - et un gouvernement israélien alliant extrême droite et partis religieux ultraorthodoxes, qui provoque, humilie et violence les Palestiniens au quotidien.

La diplomatie semble reprendre un peu ses droits permettant une trêve et la libération de plusieurs dizaines d'otages mais les deux belligérants n'ont pas renoncé à la guerre.

La paix ne se fera que lorsque palestiniens et israéliens, par leurs représentants respectifs accepteront la solution de deux Etats prônée par l'ONU depuis maintenant 76 ans !

Dans la nuit actuelle, il y a néanmoins une lumière qui brille en Israël, elle est courageusement portée par celles et ceux, arabes, juifs, chrétiens, qui se mobilisent pour porter un autre message que celui de la haine, de la violence, de la déshumanisation de l'adversaire.

C'est ce message que le conseil municipal de La Chapelle-sur-Erdre veut porter, celui de rester ensemble, d'être unis dans notre humanité, malgré nos divergences, malgré parfois nos conflits aussi, pour nous rappeler que ce qui nous réunit dans cette salle, ce que nos administrés attendent de nous, c'est le respect des valeurs qui fondent l'Etat de droit. Ainsi, les élus de La Chapelle-sur-Erdre condamnent l'intégrisme et l'obscurantisme religieux comme la violence aveugle visant à terroriser les populations. Les élus condamnent les crimes de guerres du Hamas et ceux de l'armée Israélienne sur la bande de Gaza ainsi que la colonisation du territoire palestinien par Israël.

Le Conseil Municipal :

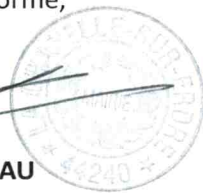
- 1. DEMANDE un cessez-le feu immédiat et la libération de tous les otages,**
- 2. DEMANDE que la France fasse pression pour que des solutions diplomatiques et politiques soient trouvées de manière urgente pour que la violence s'arrête et que les Israéliens et les Palestiniens cessent de payer le prix de l'impasse politique actuelle,**

- 3. DEMANDE la reconnaissance de l'État de Palestine, le démantèlement des colonies, le retrait des troupes israéliennes des territoires palestiniens et la levée du blocus contre Gaza en place depuis 2007.**

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,


CHRISTIAN GUILLEMINEAU



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,


FABRICE ROUSSEL

